



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-Direction des Politiques de Formation
et d'Éducation
Bureau des Formations de l'Enseignement Technique
et des Partenariats Professionnels
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Christine Lafont
Tél : 01.49.55.51 56
fax : 01.49.55.40.06
Réf. Interne :
Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE
DGER/SDPFE/N2006-2023
Date: 27 février 2006

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche

A

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

📎 Nombre d'annexe: 1

Objet : Information relative à la diffusion des nouveaux référentiels par le centre national de promotion rurale 2005-2006 ou par le site de l'enseignement agricole (chloroFil) : BEPA activités hippiques, Baccalauréat professionnel service en milieu rural (BAC PRO SMR) et Quatrième de l'enseignement agricole (4^{ième} EA)

Bases juridiques : arrêtés relatifs aux programmes des nouveaux référentiels : BEPA Activités hippiques : arrêté du 12 janvier 2005 modifié ; baccalauréat professionnel Services en milieu rural arrêté du 12 juillet 2005 ; 4^{ième} de l'enseignement agricole : arrêté du 12 juillet 2005

Résumé : modalités de diffusion des nouveaux référentiels

MOTS-CLÉS : REFERENTIELS FORMATION ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2005-2006

Destinataires	
Pour exécution : <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Inspection générale de l'agriculture- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général du génie rural des eaux et des forêts- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

La présente note de service a pour objet d'informer les établissements des modalités de diffusion des nouveaux référentiels mis en œuvre durant l'année scolaire 2005 – 2006 :

BEPA ACTIVITÉS HIPPIQUES (arrêté du 12 janvier 2005 modifié le 12 juillet 2005)

BAC PRO SERVICES EN MILIEU RURAL (arrêtés du 12 juillet 2005 et du 19 août 2005)

QUATRIÈME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (arrêté du 12 juillet 2007).

Elle rappelle l'importance, sur les plans pédagogiques et juridiques de la consultation régulière des textes réglementaires et de leurs annexes qui comprennent les programmes de formation ; ceux-ci ont pu évoluer par rapport aux projets à partir desquels la première année de mise en œuvre a été préparée.

Elle rappelle aussi l'importance du travail en équipe des enseignants. Même s'il existe une présentation générale du diplôme et des résumés pour chaque module, il est nécessaire que chaque enseignant prenne connaissance de l'ensemble du référentiel de chaque diplôme pour lequel il intervient.

Les établissements peuvent commander auprès du CNPR BP 100 63374 Marmilhat LEMPDES, les référentiels dans leur version papier en utilisant le bon de commande en annexe.

Enfin le site internet ChloroFil permet de retrouver l'ensemble des référentiels sous forme de fichiers pdf et de les télécharger, sans frais. Le site permet aussi de passer commande auprès du CNPR.

Le programme de la classe de troisième de l'enseignement agricole (arrêté du 12 juillet 2005) sera aussi mis en ligne dans le courant de l'année 2006. Le nouveau programme rentre en vigueur à la rentrée 2006 et contiendra des informations relatives à la rénovation en cours du diplôme national du brevet.

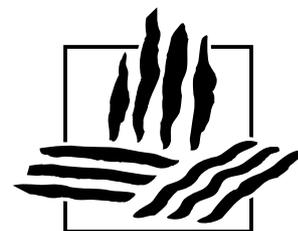
Le sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Alain SOPENA



À RETOURNER
Marmilhat - BP 100
63370 Lempdes
Tél. 04 73 83 36 00
Fax 04 73 61 78 66

BON DE COMMANDE DES RÉFÉRENTIELS DE DIPLÔMES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

5n° siret : 180.070.062.00013 / code APE : 751E

Nom ou organisme ou établissement	<input type="text"/>
Adresse (pour facturation)	<input type="text"/>
Nom du correspondant (pour l'organisme)	<input type="text"/>
Adresse pour expédition (si différente de celle de l'organisme)	<input type="text"/>

- ☞ Remplir la commande détaillée au dos du bon de commande.
- ☞ Reporter la somme totale ci-dessous.
- ☞ Dater et signer.
- ☞ Accompagner ce bon de commande de votre règlement.

(Au cas où un titre serait momentanément épuisé ou en actualisation, nous servirons votre commande sans ce titre, et nous vous le ferons parvenir dès qu'il sera disponible.)

Le présent bon de commande arrêté à la somme de *(écrire en toutes lettres)* :

----- euros

Attention

Toute commande d'ouvrages ou souscription d'abonnement doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CNPR.

Cette condition s'applique également aux commandes émanant de services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics nationaux et locaux qui peuvent régler soit par chèque joint à la commande, soit par mandat administratif en indiquant le n° et la date du mandat (texte de référence ministère de l'économie, des finances et du budget, direction de la comptabilité publique, instruction n° 90-122-MO-M9 du 7 novembre 1990, relative au paiement à la commande pour l'achat d'ouvrages par les organismes publics). Du fait de cette obligation, les commandes par télécopie ne seront servies qu'à réception du titre de paiement.

Frais bancaires de 7,62 euros pour tous paiements provenant de l'étranger.

réglé par : chèque postal ou bancaire ci-joint* (libellé au nom de Monsieur l'Agent Comptable du CNPR)

ou mandat administratif n° date

(TP CLERMONT F TRESOR GEN : 10071-63000-00001003993-97)

A _____ le _____ Signature et cachet

(Vous pouvez télécharger ce bon de commande depuis notre site, à l'adresse suivante : <http://www.cnpr.fr/partenaires/boncomnd.htm>)



* Le présent bon de commande tient lieu de facture. Si toutefois vous souhaitez une facture acquittée, veuillez cocher cette case.

Diffusion des référentiels de diplômes

Tarif dégressif selon quantité commandée

Pour un tarif unitaire de	12,20 €	9,15 €	8,38 €	7,62 €	6,86 €	6,10 €	5,34 €	4,57 €
Si commande de 5 à 9 ex.	8,38 €	8,38 €	7,62 €	6,86 €	5,34 €	4,57 €	3,81 €	3,35 €
Si commande de 10 et plus	6,86 €	6,86 €	6,10 €	5,34 €	4,57 €	4,12 €	3,35 €	3,05 €

Ce tarif dégressif est à appliquer sur les quantités commandées **pour chacun des référentiels** et non sur la quantité totale par tarif unitaire (**franco de port et emballage**).

Détail de la commande

À remplir, en appliquant le tableau des tarifs dégressifs, ci-dessus.

Titre				Tarif en euros	Nbre d'ex.	Coût à facturer
50A1		4 ^e de l'enseignement agricole	NOUVEAUTE 2005	(03/05)	7,62	
50A2		3 ^e de l'enseignement agricole	attente DGER	(03/05)	6,10	
50B1	CAPA	option production agricole, utilisation des matériels		(07/99)	7,62	
50B2	CAPA	option vigne et vin		(09/97)	6,86	
50C1	CAPA	option maréchalerie		(07/98)	6,86	
50C2	CAPA	option productions horticoles		(09/95)	6,86	
50D1	CAPA	option travaux paysagers		(09/95)	6,86	
50D2	CAPA	option services en milieu rural		(07/00)	6,86	
50E1	CAPA	option soigneurs d'équidés		(01/01)	7,62	
50E2	CAPA	option travaux forestiers		(01/01)	7,62	
50F1	BEPA	modules communs des BEPA		(06/98)	6,10	
50F2	BEPA	option productions aquacoles		(07/99)	6,10	
50G1	BEPA	option conduite de productions agricoles		(06/98)	8,38	
50G2	BEPA	option productions horticoles		(06/98)	7,62	
50G3	BEPA	option travaux forestiers		(10/02)	6,10	
50G4	BEPA	Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux		(10/03)	8,38	
50H1	BEPA	option élevage canin et félin		(08/01)	6,86	
50H2	BEPA	option aménagement de l'espace - Travaux paysagers		(09/91)	6,86	
50J1	BEPA	option activités hippiques	NOUVEAUTE 2005	(07/05)	6,86	
50J2	BEPA	option animalerie		(11/95)	6,86	
50K1	BEPA	option services		(09/95)	6,86	
50K2	BEPA	option transformation		(09/93)	6,86	
50L1	BEPA	option agroéquipements		(09/95)	6,86	
50L2	BEPA	option agriculture des régions chaudes		(07/00)	8,38	
50M1	BTA	modules de base		(09/92)	5,34	
50M2	BTA	option production		(09/94)	6,86	
50N1	BTA	option aménagement de l'espace		(09/92)	6,10	
50N2	BTA	option commercialisation et services		(09/92)	6,86	
50N3	BAC PRO	services en milieu rural	NOUVEAUTE 2005	(07/05)	8,38	
50P1	BAC PRO	technicien-conseil / vente en animalerie		(07/99)	6,10	
50P2	BAC PRO	productions aquacoles		(07/00)	6,86	
50P3	BAC PRO	chantiers forestiers		(10/02)	6,86	
50P4	BAC PRO	technicien-conseil / vente en produit horticole et de jardinerie		(10/02)	8,38	
50P5	BAC PRO	technicien vente et conseil - qualité en produits alimentaires		(10/03)	8,38	
50P6	BAC PRO	technicien vente et conseil - qualité en vins et spiritueux		(10/03)	8,38	
50R1	BAC PRO	conduite et gestion de l'exploitation agricole - option PA - PV - VV		(09/96)	9,15	
50R2	BAC PRO	productions horticoles		(09/96)	7,62	
50T1	BAC PRO	travaux paysagers		(09/96)	6,86	
50T2	BAC PRO	agroéquipement		(09/96)	6,86	
50U1	BAC PRO	Conduite et gestion de l'élevage canin et félin		(08/01)	6,86	
50U2	BAC "S"	Classe de terminale - Biologie-Écologie / Agronomie - territoire - citoyenneté / TPE		(08/01)	6,10	
50V1	BAC TECHNO	sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (rénové)		(09/02)	9,15	
50V2	BAC TECHNO	sciences et technologies du produit agroalimentaire (rénové)		(09/02)	9,15	
50W1	BTSA	modules communs des BTSA		(09/97)	6,86	
50W2	BTSA	option génie des équipements agricoles		(09/97)	8,38	
50X1	BTSA	option analyses agricoles biologiques et biotechnologies		(09/97)	8,38	
50X2	BTSA	option analyse et conduite de systèmes d'exploitation		(06/98)	7,62	
50Y1	BTSA	option technico-commercial		(12/97)	9,15	
50Y2	BTSA	option gestion et maîtrise de l'eau		(07/00)	7,62	
50Z1	BTSA	services en espace rural		(10/98)	7,62	
50Z2	BTSA	option technologies végétales		(09/92)	6,86	
51A1	BTSA	option productions aquacoles		(09/92)	6,86	
51A2	BTSA	option aménagements paysagers		(01/94)	6,86	
51B1	BTSA	option productions horticoles		(07/04)	6,86	
51B2	BTSA	option gestion et protection de la nature		(10/92)	6,86	
51C1	BTSA	option productions animales		(11/94)	6,86	
51C2	BTSA	option viticulture-œnologie		(09/94)	6,86	
51D1	BTSA	option industries agroalimentaires		(09/95)	6,86	
51D2	BTSA	option gestion forestière		(09/95)	6,86	
51E1	BTSA	option développement de l'agriculture des régions chaudes		(06/01)	7,62	
51E2		classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT		(07/99)	6,10	
51F1		classes préparatoires expérimentale au concours ENSP		(03/05)	5,34	

Titre			Tarif en euros	Nbre d'ex.	Coût à facturer
CAPA et BEPA par UC					
52F2	CAPA-UC	option productions florales et légumières	1997	12,20	
52F3	CAPA-UC	option productions fruitières et pépinières	1997	12,20	
52F4	CAPA-UC	option travaux paysagers	1997	12,20	
52G1	CAPA-UC	option travaux forestiers	1997	12,20	
52G2	CAPA-UC	option entretien de l'espace rural	1997	12,20	
52G3	CAPA	option OPFPA - ouvrier polyvalent de fabrication de produits alimentaires	2000	6,86	
52J3	CAPA	option OPTIV- ouvrier polyvalent du travail industriel des viandes	2000	6,86	
52J4	CAPA	option OCMAA - ouvrier de conduite de machine automatisée de fabrication ou de conditionnement en agro-alimentaire	2000	6,86	
52M4	CAPA	option Services en milieu rural	(06/04)	4,57	
52H1	BP	option agroéquipements	1996	12,20	
52H3	BP	option industries agroalimentaires	1995	12,20	
52H4	BP	option productions horticoles	1996	12,20	
52J1	BP	REA - Responsable d'Exploitation Agricole	1991	12,20	
52J2	BP	option travaux paysagers	1996	12,20	
52G5	BP	Éducateur canin	(03/05)	4,57	
52K1	BP	option travaux forestiers	1996	12,20	
51Z1		Collection complète, frais de port compris.	430,00 euros au lieu de	610,56	
				Total de la commande	